

Au cœur des territoires : lancement de la deuxième vague

Dans un contexte de relance économique, le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) poursuit son engagement en faveur des villes moyennes et a ouvert un second appel à manifestation d'intérêt (AMI) Au cœur des territoires depuis le 20 juillet 2020.

Dans le cadre de la 3e édition des Rencontres #CœurdeVille organisée par la Banque des Territoires, Thibaut Duchêne, l'adjoint de l'administrateur général en charge du développement et de la stratégie du Cnam a rappelé l'engagement de notre institution pour les territoires:

"A travers le programme Au cœur des territoires, nous nous engageons dans les villes médianes. Notre objectif c'est de fournir la bonne offre de formation au bon endroit et d'associer l'inclusion au développement économique. Fidèle à ses principes fondateurs, notre établissement prône l'émancipation. Celle des individus, celle des entreprises et bien sûr celle des territoires."

En synergie avec **Action Cœur de Ville (ACV)** et **Territoires d'industrie**, le Cnam entend ainsi développer des réponses aux problématiques de compétences rencontrées par les industriels et aux 50 000 emplois non pourvus dans l'industrie en proposant des parcours de formation adaptés aux besoins réels des bassins d'emplois. Les partenariats nationaux entre le Cnam et l'UIMM, l'Assemblée permanente des Chambres de métiers et de l'artisanat, et The Adecco Group viendront renforcer le maillage d'acteurs socioéconomiques au service d'un territoire.

Cette deuxième vague fait suite au premier AMI **Au cœur des territoires**, mené en partenariat avec le programme Action Cœur de Ville, dont les [55 premières villes lauréates ont été dévoilées au Cnam le 26 septembre 2019](#) en présence de Mesdames les ministres Jacqueline Gourault, Muriel Pénicaud et Frédérique Vidal. Depuis 5 nouvelles antennes du Cnam ont ouvert et 48 sont en cours d'ouverture d'ici décembre 2020. Ces nouveaux sites renforcent l'attractivité des territoires en y développant offre de formation et services associés, en partenariat avec les acteurs locaux, et constituent de véritables leviers en matière de revitalisation et développement économique.

Le deuxième AMI Au cœur des territoires est ouvert du 20 juillet 2020 au 25 juin 2021.

La sélection des dossiers se fera en 3 vagues :

Vague 1 ouverte jusqu'au 6 novembre 2020.

Vague 2 ouverte jusqu'au 12 février 2021.

Vague 3 ouverte jusqu'au 25 juin 2021.

[Télécharger le dossier de candidature au deuxième AMI Au cœur des territoires](#)

[Télécharger le budget prévisionnel](#)

Les dossiers de candidature doivent être transmis à coeurterritoires@lecnam.net

Le suivi des dossiers est assuré par la Direction de l'action régionale du Cnam, la Direction Action Cœur de Ville et la Direction Territoires d'Industrie.

Pour toute demande de renseignements, contactez coeurterritoires@lecnam.net ou arthur.courty@anct.gouv.fr



Au cœur des territoires

Lancement du second appel à manifestation d'intérêt



Au cœur des territoires

Lancement du second appel à manifestation d'intérêt

20 juillet 2020

Agence nationale de la Cohésion des territoires (ANCT)

Née de la fusion du Commissariat général à l'égalité des territoires, d'Epareca et de l'Agence du numérique, l'Agence nationale de la Cohésion des territoires (ANCT) est un nouveau partenaire pour les collectivités locales. Elle marque une transformation profonde de l'action de l'État : une action désormais plus en lien avec les collectivités territoriales pour faire réussir leurs projets de territoires.



Action cœur de ville

est un programme partenarial d'investissement public, qui concourt aux projets locaux de revitalisation des centres-villes dans les villes moyennes françaises. Structuré autour de 5 axes (réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville ; développement économique et commercial équilibré ; accessibilité, mobilité et connexions ; mise en valeur de l'espace public et du patrimoine ; accès aux équipements et aux services publics) il est doté d'une enveloppe de 5 milliards d'euros répartie sur 5 ans. Financé par quatre partenaires, à savoir l'État, Action logement, la Caisse des dépôts ainsi que l'Agence nationale de l'habitat (Anah), Action Cœur de Ville c'est aujourd'hui 222 villes, sept ministères impliqués et plus de 4 000 actions conventionnées.



Territoires d'industrie

Lancé par le Premier ministre à l'occasion du Conseil national de l'industrie le 22 novembre 2018, le programme «Territoires d'industrie» bénéficie à 148 territoires vers lesquels plus de 1,3 milliard d'euros sont orientés prioritairement. D'importants moyens humains et techniques viennent également compléter le dispositif.



**TERRITOIRES
D'INDUSTRIE**